

À Isigny-le-Buat, les parents demandent la réouverture d'une classe



Les parents d'élèves délégués évoquent le nombre en augmentation des élèves durant l'année scolaire 2020-2021 et la situation préoccupante face aux difficultés croissantes des enfants et estiment la réouverture de la 8e classe indispensable, afin d'avoir des bonnes conditions d'apprentissage aussi bien pour les élèves que pour les enseignants. Ouest-France

Les parents d'élèves délégués de l'école élémentaire Pierre-Lostis renouvellent leur demande de réouverture de la 8e classe et de création d'un nouveau poste d'enseignant. Selon eux, la classe de CP comptera, à la rentrée prochaine, 41 élèves.

Pour éviter une surcharge des classes, les parents d'élèves délégués lancent un appel à l'ensemble des parents, les enseignants leur ayant annoncé des effectifs en hausse pour la rentrée de septembre 2021. « **Nous avons besoin de la mobilisation de tous les parents pour que la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche étudie notre demande. La démarche est simple, il suffit d'envoyer le modèle de lettre de la page Facebook APE Isigny-le-Buat à l'une des adresses indiquées.** »

Les effectifs

Les effectifs annoncés pour la rentrée de septembre 2021 sont en augmentation : « **178 élèves devront être répartis sur sept classes soit une moyenne supérieure à 25 élèves par classe avec double niveau. En CP, il y aura 41 élèves ; 37 élèves en CE1 ; 37 élèves en CE2 ; 32 élèves en CM1 et 31 élèves en CM2** », détaillent ces représentants.

Le souhait de la création d'un poste d'enseignant

La 8^e classe a été fermée en septembre 2019. Ils argumentent que « **l'établissement dispose donc des locaux et du matériel nécessaires. Cela n'engendra pas de surcoût pour la collectivité. Nous demandons seulement la création d'un poste d'enseignant.** » Actuellement, un poste de brigade est rattaché à l'école primaire d'Isigny-le-Buat, « **mais il faut savoir qu'à ce jour, c'est une personne qui n'a pas été une seule fois présente dans l'école. Il est bien malheureux que ce poste soit comptabilisé sur Isigny-le-Buat, mais que notre école n'en a pas le bénéfice. Nous constatons malheureusement qu'il y a un écart entre ce qui est écrit dans les quotas de l'Inspection académique et la réalité.** »

De plus, la classification des écoles en zones Réseaux d'éducation prioritaire (REP) dépend du niveau de vie médian de la commune. Or, la commune d'Isigny-le-Buat a un niveau de vie médian de 18 337 €, soit limite du seuil pour être classé en REP (niveau 1 inférieur à 18 289 € et niveau 2 de 18 289 € à 19 460 €).

Des conséquences scolaires liées à la crise sanitaire

Vivant la crise sanitaire liée au Covid-19 depuis une année, tous les parents sont inquiets sur les conséquences scolaires de cette dernière pour leurs enfants. De cette situation inédite, la rentrée scolaire de septembre 2020 s'est déroulée de façon innovant avec des règles sanitaires toujours en évolution. « **Malgré tous les efforts fournis par tous, les enfants subissent de plein fouet les conséquences de cette année 2020 et des difficultés apparaissent dans toutes les classes.** »